

Si les postiers d'une région ou d'un secteur donné pouvaient conclure une telle convention, ils seraient dès lors encouragés à améliorer leur production et à accroître leur rendement. Par exemple, le contrat passé entre les autorités postales et les employés d'une région donnée, pourrait prévoir une certaine somme, disons tant par lettre ou objet traité. Et si les employés pouvaient s'arranger pour liquider un fort volume de courrier en moins de huit heures, de six heures ou de cinq heures par jour, tout en accomplissant la même tâche, ils gagneraient le même salaire net.

J'aimerais que, non seulement aux Postes mais dans beaucoup d'autres grandes entreprises industrielles, les employés aient leur mot à dire dans le fonctionnement de l'industrie et en partagent les bénéfices. D'ici à ce que le travailleur moyen puisse assumer certaines responsabilités pour le travail qu'il accomplit, je prévois que la même situation va se répéter d'année en année.

Le sénateur Flynn: Devra-t-il également partager les déficits?

Le sénateur Argue: Vous pouvez bien plaisanter, mais je crois que ce concept fondamental devrait être appliqué aux Postes.

La démocratie industrielle n'est pas un concept nouveau, mais il est assez récent au Canada. L'ensemble des syndicats ouvriers refusent de l'appuyer. Ils considèrent que c'est une formule inventée par les patrons pour avoir raison des syndicats. Pourtant, l'idée a connu du succès dans des entreprises d'Allemagne, de Suède et de Yougoslavie. J'estime que c'est une solution que le gouvernement devrait examiner. Je suis de ceux qui croient fondamentalement à l'entreprise privée. Je suis convaincu qu'un employé doit avoir son mot à dire dans un secteur d'activité, et je crois que s'il peut avoir sa part de bénéfices, c'est tant mieux.

Honorables sénateurs, le bill à l'étude est le bill C-8 qui vise à ordonner la reprise du travail aux postiers en grève. J'ai dit que j'étais heureux de voir que le gouvernement était intervenu sans tarder dans ce domaine. Je déplore cependant qu'il n'ait pas agi avec la même énergie pour régler la grève des transports maritimes sur les Grands lacs.

Il est très important que la poste fonctionne, mais si vous demandez leur avis à pas mal de Canadiens, ils vous diront qu'ils vont enfin respirer pendant une semaine ou deux, si la grève dure tout ce temps, et que pendant ce temps-là, les créanciers ne seront pas à leurs trousses. Ils ne recevront pas de lettres désagréables, et ils iront ramasser leur chèque eux-mêmes. Cependant, dans l'ouest du Canada, les céréaliers risquent de perdre 450 millions de dollars avant les grands froids, soit \$3,000 par producteur. Cette perte de \$3,000 par céréalier est importante. Sans compter la perte sèche immédiate que cela représente, le Canada nuit à sa réputation auprès de ses clients en ne livrant pas le blé commandé. Nous avons des stocks de blé, les ventes sont faites, la Commission canadienne du blé a très bien fait son travail en faisant ces ventes, mais lorsqu'on en arrive à livrer le blé aux clients, nous sommes au-dessous de tout.

Le gouvernement s'inquiète de l'effritement du dollar canadien. Il demande à la Banque du Canada d'augmenter le taux d'intérêt pour tenter de le soutenir. C'est ainsi que le gouvernement a prévu des milliards de dollars d'emprunt pour tenter de

raffermir le dollar canadien. Pendant ce temps, les pertes subies par suite de la grève des transports sur les Grands lacs n'est pas un manque à gagner, c'est une perte réelle d'environ un demi-milliard de dollars qui a commencé à se faire sentir et qui va se poursuivre dans les semaines qui viennent. Pourtant on ne nous demande pas de régler la question.

Il est bien que nous soyons saisis du bill C-8, mais j'aimerais ajouter que nous devrions avoir un bill C-9 pour régler la grève des transports sur les Grands lacs. Je ne vois pas pourquoi on n'accorderait pas à cette question le même genre d'attention et on ne prendrait pas les mêmes mesures spéciales que pour la grève postale.

On parle d'aliénation régionale. Les gens de l'Ouest vous diront que si la Steel Company of Canada était touchée par cette grève, on ferait quelque chose immédiatement. Si les services de l'Hydro-Ontario étaient menacés, là aussi on réagirait. Or les journaux nous disent que la Steel Company of Canada a suffisamment de minerai et de charbon pour poursuivre ses activités pendant quelques mois et l'Hydro-Ontario a assez de charbon pour assurer ses services jusqu'au printemps. Je tiens à rappeler au gouvernement, qui parle si souvent de l'aliénation régionale, que c'est là un exemple concret de la cause de l'aliénation des Prairies.

Je ne vois pas pourquoi il refuse de recourir à une telle mesure. Il le fait aujourd'hui pour forcer les postiers à retourner au travail, mais il estime sans doute que, comme la grève qui paralyse la navigation sur les Grands Lacs ne touche que les céréaliers des Prairies, il n'a pas à se montrer sévère envers les grévistes—il sévit contre les postiers, mais il refuse de s'en prendre aux grévistes qui paralysent la navigation sur les Grands lacs.

Honorables sénateurs, je demande au gouvernement de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à cette grève qui paralyse la navigation. Pour l'amour du ciel, protégeons nos marchés du blé, prenons les moyens pour que les céréaliers des Prairies touchent les revenus auxquels ils ont droit, et tâchons de ne pas priver notre pays de la force que lui procurent les centaines de millions de dollars en devises étrangères qu'attirent chez nous nos céréaliers.

● (1200)

L'honorable Sidney L. Buckwold: Honorables sénateurs, j'aimerais seulement faire quelques commentaires. J'ai mentionné hier que j'avais eu le privilège de coprésider le comité mixte (Sénat et Communes) des relations employeur-employés dans la Fonction publique du Canada, qui a présenté, il y a deux ans environ, un rapport qui se traduira, je pense, par une mesure modifiant la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. A titre de coprésident de ce comité, j'estime devoir dire un ou deux mots sur l'évolution de la situation étant donné qu'après de nombreux mois d'audience j'ai fini par avoir une bonne idée des relations entre le gouvernement du Canada et ses employés.

Je tenais surtout à prendre la parole après les réflexions mielleuses du sénateur Asselin qui, au nom de l'opposition, a reproché au gouvernement d'avoir agi si vite; autrement dit, d'avoir accordé le droit de grève pour le reprendre avant qu'on ait la moindre chance d'en arriver à un règlement. J'ai remarqué que l'honorable sénateur a dit: «Nous n'aimons pas qu'on